

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET

N° D/99/⁰⁶⁷/PRG/SGG
PORTANT ELEVATION A
LA DIGNITE DE GRAND-
CROIX DE L'ORDRE
NATIONAL DU MERITE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu- La Loi Fondamentale;
- Vu- L'Ordonnance N°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre National du Mérite;
- Vu- La Loi N° L/94/002/CTRN du 26 Janvier 1994, modifiant et complétant l'Ordonnance N°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986;
- Vu- Le Décret N°D/94/002 du 26 Janvier 1994, nommant un Grand Officier de l'Ordre National du Mérite;
- Vu- Le Décret N°D/94/003 du 26 Janvier 1994, nommant le Grand Chancelier de l'Ordre National du Mérite.

D E C R E T E

ARTICLE 1er/ Son Excellence Monsieur **JACQUES CHIRAC**, Président de la République Française, est élevé à la dignité de **GRAND-CROIX** de l'Ordre National du Mérite de la République de Guinée, en reconnaissance des efforts inlassables qu'il déploie en général pour l'instauration d'un ordre mondial équitable et en particulier pour la diversification et le renforcement d'une coopération fructueuse entre la France et la Guinée.

ARTICLE 2/ Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 21 Juillet 1999


Général Lansana CONTE

